



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BATISCAN
SÉANCE RÉGULIÈRE 3 MAI 2010**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la municipalité de Batiscan, tenue le troisième jour du mois de mai deux mille dix (3 mai 2010) à 20 h 00 à la Salle municipale au 181, rue de la Salle.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Christian Fortin, maire
Henriette Rivard Desbiens, conseillère
Monique Drouin, conseillère
Denis Lahaye, conseiller
Yves Gagnon, conseiller
Francine Leblanc, conseillère
Solange Leduc Proteau, conseillère

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à vingt heures (20h00), sous la présidence de monsieur Christian Fortin, maire.

La directrice générale, madame Johanne Faucher, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

2010-05-1113 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

Ordre du jour
3 mai 2010

- 1. Ouverture de la session par Monsieur le Maire;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Période de questions (15 minutes);**
- 4. Adoption du procès-verbal de la consultation publique et de la séance régulière du 12 avril 2010;**
- 5. Adoption des comptes;**
- 6. RAPPORT DES COMITÉS :**
 - 6.1 Loisirs de Batiscan**
 - 6.1.1** Résolution de félicitations pour le nouveau conseil d'administration
 - 6.2 Service incendie et Premiers répondants**
 - 6.2.1** Achat d'un masque respiratoire
 - 6.3 Bibliothèque municipale de Batiscan**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

6.3.1 Assemblée générale du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec

6.4 Corporation touristique de Batiscan

6.4.1 Offre de publicité – présentoir

6.5 Politique familiale

7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX :

7.1 **MAMROT – Signature du protocole d’entente concernant le programme PRECO - Changement de conduites d’aqueduc rang Nord et rang Cinq-Mars**

7.2 **Résolution modifiant le règlement 115-2010 décrétant des travaux de reconstruction du puits P-1 et autorisant un emprunt de 286 717 \$**

8. AFFAIRES NOUVELLES :

8.1 **Nomination d’un maire suppléant;**

8.2 **Politique de gestion concernant le remboursement des taxes de services pour les immeubles ayant un ou des logements;**

8.3 **Adoption du règlement numéro 117-2010 concernant l’ouverture de la rue du Phare;**

8.4 **Adoption du règlement numéro 116-2010 modifiant le règlement de zonage 099-2008;**

8.5 **Monsieur Delphis Côté – Acquisition d’un immeuble extra-routier;**

8.6 **Louis Garneau – La Classique Montréal-Québec - Demande d’autorisation de passage;**

8.7 **Fondation québécoise du cancer - Demande d’aide financière;**

8.8 **Journée « Bénévole pour la vie » – Résolution de félicitations;**

8.9 **Le Bulletin des Chenaux – Publicité;**

8.10 **SBM - Contrat de photocopieur;**

8.11 **Cours de Word 2007 Intermédiaire et avancée – Inscription de la directrice générale et de l’agente de bureau;**

8.12 **Commission de protection du territoire agricole du Québec – Demande d’autorisation sur les lots 68-1 et 515;**

8.13 **Avis de motion – Avis de motion – Règlement d’emprunt numéro 118-2010 décrétant des travaux de remplacement de la conduite d’aqueduc rang Nord et rang Cinq-Mars et autorisant un emprunt de 1 620 000 \$;**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

8.14 Fédération québécoise des municipalités – Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles;

9. CORRESPONDANCES : (Copies disponibles sur demande)

9.1 Gouvernement du Québec – Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Confirmation d'aide financière PRECO;

9.2 MRC des Chenaux – Rapport annuel de gestion 2009;

9.3 MRC des Chenaux – Vente pour défaut du paiement des impôts fonciers;

9.4 Mission HGE – Puits P1;

9.5 Sûreté du Québec – Projet-pilote de cadets policiers;

9.6 La mutuelle des municipalités du Québec – Assemblée générale annuelle;

9.7 La mutuelle des municipalités du Québec – Bulletin annuel des membres-sociétaires 2009;

9.8 Les Fleurons du Québec - Remerciements;

9.9 Municipalité de Saint-Adelphe – Félicitations;

9.10 Journée de la famille des Chenaux – Remerciements et invitation;

9.11 Association de soccer des Chenaux – Dépôt des états financiers de l'année 2009 et prévisions budgétaires pour la saison 2010;

9.12 Association locale des personnes handicapées des Chenaux – Invitation à une activité de sensibilisation à la déficience auditive;

9.13 Lettre de la Fabrique St-François-Xavier – Remerciements;

9.14 Lettre de la Corporation touristique de Batiscan – Remerciements;

9.15 Lettre des Loisirs de Batiscan – Remerciements;

9.16 Députée Noëlla Champagne – Lettre confirmant l'aide financière de 1000 \$ pour l'installation des jeux d'eau;

9.17 Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport – Lettre confirmant une aide financière de 1000 \$ pour l'installation des jeux d'eau;

10. Liste des Omises;

11. Varia;

12. Période de question (30 minutes);

13. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par DENIS LAHAYE, conseiller, appuyé par YVES GAGNON, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance régulière de 20h00 le 3 mai 2010.

Adopté



3. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

2010-05-1114 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ET LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 AVRIL 2010

Il est proposé par HENRIETTE RIVARD DESBIENS, conseillère, appuyé par MONIQUE DROUIN, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la consultation publique et de la séance régulière du 12 AVRIL 2010.

Adopté

2010-05-1115 5. ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par FRANCINE LEBLANC, conseillère, appuyé par MONIQUE DROUIN, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que la municipalité de Batiscan accepte les comptes payables pour la somme de 43 306.93 \$, le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet, et autorise la secrétaire-trésorière à les payer. (pages 2014-2015)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Johanne Faucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes ci-haut décrits.

Johanne Faucher
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Adopté

6. RAPPORT DES COMITÉS :

6.1 Loisirs de Batiscan

Madame Monique Drouin dépose les états financiers des mois de janvier, février et mars 2010.

2010-05-1116 6.1.1 Résolution de félicitations pour le nouveau conseil d'administration

CONSIDÉRANT La formation d'un nouveau comité d'administration des loisirs de Batiscan pour l'année 2010-2011;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

Présentation du nouveau comité :

Madame Anie Arsenault, présidente
Madame Caroline Pelletier, vice-
présidente
Monsieur Stéphane Rouette, secrétaire-
trésorier
Madame Manon Piché, administratrice
Monsieur Michel Pouliot, administrateur
Madame Vicky Veillette, administratrice
Monsieur Martin Garand, administrateur
Madame Linda Lapointe, administratrice

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par CHRISTIAN FORTIN, maire et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil municipal félicite chacun des membres du nouveau conseil d'administration des loisirs de Batiscan et leur souhaite la bienvenue.

Adopté

6.2 Service incendie et Premiers répondants

2010-05-1117

6.2.1 Achat d'un masque respiratoire

CONSIDÉRANT La soumission du 5 mars 2010 de Services Techniques Incendies Provincial Inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par HENRIETTE RIVARD DESBIENS, conseillère, appuyé par MONIQUE DROUIN, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil municipal autorise la directrice générale à effectuer l'achat d'un masque respiratoire et de ses accessoires au montant de 5 183,60 \$ qui sera réparti comme suit : 4 000 \$ dans le budget d'investissement 2010 et 1 183,60 \$ dans le budget courant 2010 du service incendie.

Adopté



6.3 Bibliothèque municipale de Batiscan

2010-05-1118

6.3.1 Assemblée générale du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec

CONSIDÉRANT L'invitation à la 48^e assemblée annuelle de notre Réseau Biblio CQLM;

CONSIDÉRANT Qu'à cette soirée les prix de reconnaissance visant à souligner l'apport essentiel et fondamental des responsables œuvrant dans les bibliothèques membre du Réseau Biblio CQLM seront remis;

CONSIDÉRANT Que cette assemblée est une occasion d'être informée des réalisations de notre Réseau Biblio CQLM et de ses projets;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère, appuyé par MONIQUE DROUIN, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil municipal mandate madame Henriette Rivard Desbiens, responsable du comité de la bibliothèque municipale, à participer à cette 48^e assemblée du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec qui aura lieu le 4 juin prochain au Club de golf Les Vieilles Forges. Les frais de déplacement lui seront défrayés.

Adopté

6.4 Corporation touristique de Batiscan

2010-05-1119

6.4.1 Offre de publicité – présentoir

CONSIDÉRANT Que depuis maintenant 10 ans, la Corporation touristique de Batiscan offre de publiciser les entreprises de Batiscan en plaçant leurs cartes d'affaires et/ou leurs dépliants dans ses dix présentoirs situés à des endroits stratégiques de notre municipalité;

CONSIDÉRANT Que notre municipalité participe à chaque année à cette campagne de publicité pour le présentoir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par YVES GAGANON, conseiller, appuyé par DENIS LAHAYE, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil municipal autorise la directrice générale à verser un montant de 25 \$ à la Corporation Touristique de Batiscan afin de renouveler l'espace de location des présentoirs pour l'année 2010.

Adopté



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

6.5 Politique familiale

Madame Francine Leblanc nous informe que les travaux des jeux d'eau sont avancés, ils seront certainement terminés vers la fin mai.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX :

2010-05-1120

7.1 MAMROT – Signature du protocole d'entente concernant le programme PRECO - Changement de conduites d'aqueduc rang Nord et rang Cinq-Mars

CONSIDÉRANT Le Programme de renouvellement des conduites PRECO mis sur pied par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT La confirmation de notre admissibilité à une aide financière de l'ordre de 987 000 \$ dans le cadre du programme PRECO le 31 mars 2010;

CONSIDÉRANT La réception du protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire et la municipalité relatif à l'octroi de cette aide financière, dossier numéro 231511;

CONSIDÉRANT Qu'il est nécessaire de signer ce protocole d'entente afin de maintenir les crédits réservés aux fins de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller, appuyé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) d'autoriser monsieur Christian Fortin, maire à signer le protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

Adopté

2010-05-1121

7.2 Résolution modifiant le règlement 115-2010 décrétant des travaux de reconstruction du puits P-1 et autorisant un emprunt de 286 717 \$

CONSIDÉRANT Que des modifications doivent être apportées au règlement 115-2010;

CONSIDÉRANT Que conformément à l'Article 488 du Code municipal, ces modifications ne changent pas l'objet et n'augmentent pas la charge des contribuables;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

CONSIDÉRANT Que l'estimation des coûts préparée par BPR-Infrastructures inc., datée du 21 avril 2009, prévoit des contingences de 30 %, ce qui inclus, entre autres, des frais de financement;

CONSIDÉRANT Que, par erreur, les frais de financement ont été ajoutés à l'article 1 du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par MONIQUE DROUIN, conseillère, appuyé par DENIS LAHAYE, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil municipal :

- Ajoute un 5e ATTENDU au règlement :

« **ATTENDU** que la subvention de Fonds Chantiers Canada-Québec couvre 50 % de la dépense. »

- Le titre du règlement 115-2010 est remplacé par le suivant :

« Règlement 115-2010 décrétant un emprunt de 267 960 \$ pour la reconstruction du Puits P-1. »

- L'article 1 du règlement est remplacé par le suivant :

« Le Conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de reconstruction du Puits P-1 selon le plan de localisation de Mission HGE numéro 10124-101 et l'estimation des coûts préliminaires préparée par M. Marc Sansfaçon, ingénieur, BPR-Infrastructures inc. portant le numéro 02012, en date du 21 avril 2009, pour un montant de 267 960 \$. L'estimation préliminaire fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A. »

- L'article 2 du règlement est remplacé par le suivant :

« Aux fins du présent règlement, le conseil décrète une dépense n'excédant pas 267 960 \$. »

- L'article 3 du règlement est abrogé

- L'article 4 du règlement est abrogé

- L'article 5 du règlement est remplacé par le suivant et devient l'article 3 :

« Aux fins d'acquitter le solde des dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 267 960 \$, pour un terme de 20 ans. »

- L'article 6 du règlement est remplacé par le suivant et devient l'article 4 :



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

« Pour pourvoir à 75 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, soit la somme de 200 970 \$, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, construits ou non, desservis par le réseau d'aqueduc municipal, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. »

- L'article 7 du règlement est remplacé par le suivant et devient l'article 5 :

« Pour pourvoir à 25 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, soit la somme de 66 990 \$, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. »

- L'article 8 devient l'article 6

- Ajout d'un nouvel article 7 :

« Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années et plus précisément la subvention de 133 980 \$ à recevoir du programme de Fonds Chantier Canada-Québec, tel que confirmée dans la lettre du 10 décembre 2009 signée par M. Laurent Lessard, faisant partie intégrante du règlement comme annexe « B ». Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement. »

- L'article 9 devient l'article 8 :

Adopté

8. AFFAIRES NOUVELLES :

2010-05-1122

8.1 Nomination d'un maire suppléant

CONSIDÉRANT

Qu'en l'absence du maire, il est important que celui-ci puisse être remplacé afin de représenter adéquatement la municipalité;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par MONIQUE DROUIN, conseillère, appuyé par YVES GAGNON, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil municipal nomme monsieur Denis Lahaye, conseiller # 3, à titre de maire suppléant jusqu'à la séance du mois de juillet 2010.

Adopté

2010-05-1123

8.2 Politique de gestion concernant le remboursement des taxes de services pour les immeubles ayant un ou des logements

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Batiscan désire se doter d'une ligne de conduite en matière de demande de remboursement de la part de ces citoyens;

CONSIDÉRANT Les politiques de gestions mises sur pied en 2003;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par DENIS LAHAYE, conseiller, appuyé par MONIQUE DROUIN, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil municipal ajoute une nouvelle politique de gestion en matière de remboursement de taxes.

**Politique concernant le remboursement
des taxes de services pour les immeubles
ayant un ou des logements**

Objectif :

Établir un remboursement efficient et transparent en matière de taxes de services applicables à un logement.

L'entrée en vigueur de cette politique est immédiate à l'adoption de cette dernière par les membres du conseil municipal.

Moyens :

Lorsqu'il s'agit d'un local commercial, l'inactivité de ce dernier est tout à fait évidente et éloquente afin de permettre le remboursement des taxes de services qui concerne ledit commerce ayant cessé ses activités. À ce moment, il est permis de faire le remboursement des taxes de services au prorata du nombre de jours fermés au cours de l'année de référence.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

Pour ce qui est des logements résidentiels, étant donné qu'il nous est très difficile de constater si ces derniers sont loués ou non et pour quelle période durant l'année, une telle logistique serait trop onéreuse pour un traitement équitable. Par conséquent, il ne sera pas permis de rembourser les taxes de services pour la vocation de logements résidentiels.

***Une demande écrite doit être adressée à la municipalité indiquant la date de tout changement dans le dossier matricule concerné.**

Cette politique s'applique en tout temps.

Le 3 mai 2010

Johanne Faucher,
Directrice générale

2010-05-1124

8.3 Adoption du règlement numéro 117-2010 concernant l'ouverture de la rue du Phare

PROVINCE DE QUEBEC

**MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE
BATISCAN**

RÈGLEMENT NO 117-2010

**DÉCRÉTANT L'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE RUE VERBALISÉE
SOUS LE NOM DE RUE DU PHARE**

ATTENDU QUE l'article 796 du Code municipal du Québec autorise la municipalité à procéder à la municipalisation et à l'acquisition dudit terrain nécessaire à l'ouverture d'un chemin municipal;

ATTENDU QUE ledit chemin est déjà construit et est conforme aux politiques de la municipalité pour la création et/ou prolongement de nouvelles rues et qu'aucun travail de mise en forme n'est à exécuter;

ATTENDU QUE la municipalité de Batiscan a procédé à l'acquisition du terrain portant le numéro de lot 671 du cadastre officiel de la paroisse St-François-Xavier-de-Batiscan, le 1^{er} octobre 2009, sous le numéro 16 594 910 au Registre foncier du Québec;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

ATTENDU QUE la municipalité de Batiscan désire verbaliser et décréter par voie de règlement, l'ouverture d'une nouvelle artère sous le nom de rue du Phare, dont la demande d'officialisation fut transmise à la Commission de toponymie du Québec, en date du 12 juillet 2007(référence résolution 07-07-527);

ATTENDU QU'avis de motion a été préalablement donné par monsieur Christian Fortin, maire, à la session régulière du 3 mai 2010, où une dispense de lecture a été accordée;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseiller(ère), appuyé par YVES GAGNON, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers (6) qu'est adopté le règlement numéro 117-2010 décrétant l'ouverture d'une nouvelle rue verbalisée sous le nom de rue du Phare, et il est ordonné et statué, par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 Titre

Le présent règlement porte le titre de Règlement numéro 117-2010, décrétant l'ouverture d'une nouvelle rue verbalisée sous le nom de rue du Phare.

ARTICLE 3 Nom de la rue

Le chemin ci-dessus décrit est situé sur le territoire de la municipalité de Batiscan et est connu à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement sous le nom de :

- rue du Phare

ARTICLE 4 Désignation

La copie de l'acte notarié préparé par M^e Martine Baribeau, notaire, en date du 1^{er} octobre 2009, sous le numéro 16 594 910, en référence à la résolution d'acquisition numéro 09-04-884 est annexée au susdit règlement pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Il est par le présent règlement ordonné, statué et décrété qu'un chemin public soit et est ouvert sur la lisière de terrain vacante située en la municipalité de Batiscan, étant l'assiette du chemin de la rue du Phare et composée comme suit :





LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot originaire numéro SIX CENT SOIXANTE ET ONZE (671) du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Batiscan, dans la circonscription foncière de Champlain; sans bâtisse.

ARTICLE 5 Ouverture

L'ouverture de la nouvelle artère publique sur le lot numéro 671 du cadastre officiel de la paroisse St-François-Xavier-de-Batiscan porte le nom de : rue du Phare.

ARTICLE 6 Propriété publique

La rue du Phare demeure la propriété de la municipalité de Batiscan. L'entretien au fil des ans, comprenant les travaux de déneigement et/ou de tout autre projet visant à améliorer la qualité de la voie carrossable de ladite rue du Phare, est de l'entière responsabilité légale et financière du propriétaire du susdit immeuble en l'occurrence, le lot numéro 671 du cadastre officiel de la paroisse St-François-Xavier-de-Batiscan.

ARTICLE 7 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Christian Fortin,
Maire

Johanne Faucher,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 12 AVRIL 2010

ADOPTION : 3 MAI 2010

ENTRÉE EN VIGUEUR : À LA SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ

Adopté

2010-05-1125

8.4 Adoption du règlement numéro 116-2010 modifiant le règlement de zonage 099-2008

PROVINCE DE QUEBEC

**MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE
BATISCAN**

RÈGLEMENT NUMÉRO 116-2010



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 099-2008

Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 099-2008 ». Il porte le numéro 116-2010.

1. Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 099-2008. Il a pour objet de régir la hauteur des clôtures dans les zones 106-CR, 112-CR, 114-CR et 116-CR.

2. Clôtures, haies et murets dans les zones 106-CR, 112-CR, 114-CR et 116-CR

Les grilles de spécifications des zones 106-CR, 112-CR, 114-CR et 116-CR sont modifiées par l'ajout de la disposition particulière qui suit :

Aux fins d'application de la section 10 du règlement relativement aux clôtures, haies et murets, la marge avant est réputée être de 7,6 mètres.

3. Grilles de spécifications

Les nouvelles grilles de spécifications des zones 106-CR, 112-CR, 114-CR et 116-CR sont annexées au présent règlement.

4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Christian Fortin,
Maire

Johanne Faucher,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 01 MARS 2010

ADOPTION : 3 MAI 2010

ENTRÉE EN VIGUEUR :

Il est proposé par DENIS LAHAYE, conseiller, appuyé par YVES GAGNON, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil municipal adopte le règlement numéro 116-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 099-2008.

Adopté



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

2010-05-1126

**8.5 Monsieur Delphis Côté – Demande d’acquisition d’un
immeuble extrat-routier**

CONSIDÉRANT Qu’un citoyen désire se porter acquéreur d’un immeuble excédentaire extra-routier contigu au sien et constitué d’une partie des lots 511 et 512 du cadastre de la Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Batiscan;

CONSIDÉRANT Que sur certaines parties extra-routier similaires il y a un réseau d’aqueduc existant;

CONSIDÉRANT Que des parties extra-routier similaires ont déjà fait l’objet d’une telle demande et qu’elles se sont vues refuser l’acquisition;

CONSIDÉRANT Que ces parties de lots, appartiennent à la municipalité de Batiscan;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller, appuyé par MONIQUE DROUIN, conseillère et résolu à l’unanimité des conseillers (6) que le conseil municipal n’autorise pas l’acquisition de parties extra-routier sur une partie des lots 511 et 512 du cadastre de la Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Batiscan.

Adopté

2010-05-1127

**8.6 Louis Garneau – La Classique Montréal-Québec –
Demande d’autorisation de passage**

CONSIDÉRANT Que la Corporation du Grand Prix Cycliste de Beauce travaille présentement à l’organisation du Challenge Cascades-Louis Garneau, de la Cyclo sportive Garneau-Cascades et de la Classique Louis Garneau-Cascades;

CONSIDÉRANT Qu’ils projettent de traverser les rues de la municipalité lors du Challenge Cascades-Louis Garneau le samedi 14 août et le dimanche 15 août lors de la Cyclo sportive Garneau-Cascades et de la Classique;

CONSIDÉRANT Que l’organisation doit obtenir une autorisation de passage de la municipalité afin d’obtenir un permis d’évènement du Ministère des transports;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère, appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil municipal autorise la directrice générale à émettre une lettre d'autorisation à la Classique Montréal-Québec afin de leur permettre de réaliser cet évènement.

Adopté

2010-05-1128

8.7 Fondation québécoise du cancer – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT Que le cancer est une épreuve pénible et bouleversante qui touche nos parents, amis, collègues, clients, etc.;

CONSIDÉRANT Que depuis 30 ans, la Fondation québécoise du cancer travaille à alléger et à humaniser ce dur combat en offrant aux Québécois touchés, des services d'hébergement, d'information et d'accompagnement;

CONSIDÉRANT Que dans ses cinq Centres régionaux, elle offre des thérapies complémentaires aux traitements médicaux telles que l'art-thérapie, la kinésiologie et la massothérapie qui aident la personne à mieux vivre l'épreuve et lui permettent de consacrer davantage d'énergie à ses traitements;

CONSIDÉRANT La demande d'aide financière reçue de la Fondation québécoise du cancer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller, appuyé par MONIQUE DROUIN, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil municipal se joigne à la Fondation québécoise du cancer afin de soutenir leur Campagne 30^e anniversaire en versant une contribution au montant de 100 \$.

Adopté

2010-05-1129

8.8 Journée « Bénévole pour la vie » - Félicitations

CONSIDÉRANT L'importance que revêt l'implication bénévole dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT La tenue d'un dîner, le 24 avril dernier, afin de rendre hommage aux bénévoles;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

CONSIDÉRANT Que cette journée d'activités souligne de façon particulière l'action bénévole dans notre secteur et a permis aux bénévoles de se ressourcer au niveau personnel avec la conférence de monsieur Marchesin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par CHRISTIAN FORTIN, maire et résolu à l'unanimité que la municipalité de Batiscan profite de l'occasion pour féliciter et remercier le Centre d'action bénévole des Riverains pour l'organisation et la tenue de cette « Journée Hommage » appréciée de tous.

Adopté

2010-05-1130

8.9 Le Bulletin des Chenaux – Publicité

CONSIDÉRANT Que le Bulletin des Chenaux nous offre la possibilité de faire partie de leur cahier spécial portant sur le Chemin du Roy;

CONSIDÉRANT Que le but de ce cahier est d'inciter les lecteurs et lectrices à emprunter la route du Chemin du Roy afin d'y découvrir tous les trésors qui s'y cachent;

CONSIDÉRANT Que nos attraits touristiques se situent plus spécialement sur le Chemin du Roy;

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère appuyé par DENIS LAHAYE, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à la publication sous forme d'un bandeau de la municipalité de Batiscan dans ce cahier spécial au montant de 145 \$ auquel il faut ajouter les taxes applicables.

Adopté

2010-05-1131

8.10 SBM – Contrat de photocopieur

CONSIDÉRANT Les économies des coûts de la soumission d'un photocopieur couleur/noir et blanc Sharp MX2300N;

CONSIDÉRANT Que les frais d'entretien et de cartouche d'encre sont inclus dans ladite soumission;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

CONSIDÉRANT Qu'il est très avantageux de modifier notre location de photocopieur actuelle afin de n'opérer qu'avec un seul photocopieur;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par MONIQUE DROUIN, conseillère appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à la signature du nouveau contrat de location avec la compagnie SBM au montant de 204 \$ auquel il faut ajouter les taxes applicables. Le prix pour le contrat de service incluant poudre, pièce, main-d'œuvre, déplacement et toner est de 0,13 \$ la copie et 0,09 \$ la copie couleur.

Adopté

2010-05-1132

**8.11 Formation de Word 2007 intermédiaire et avancée –
Inscription de la directrice générale et l'agente de bureau**

CONSIDÉRANT Que la version Word 2003 a été remplacée par la version Word 2007 l'année dernière;

CONSIDÉRANT Que les employés de bureau désirent être à jour afin de minimiser le temps pour effectuer le travail sur ce logiciel et de pouvoir profiter de tous les avantages qu'apportent la version Word 2007;

CONSIDÉRANT Que cette formation est subventionnée par Emploi-Québec et donnée par le CEGEP de Trois-Rivières;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère, appuyé par HENRIETTE RIVARD DESBIENS, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil municipal autorise la directrice générale et l'agente de bureau à participer à cette formation d'une durée de quatre semaines le mardi soir et de défrayer leurs frais de déplacement ainsi que les frais de manuels au montant de 46 \$ auquel il faut ajouter les taxes applicables.

Adopté

2010-05-1133

**8.12 Commission de protection du territoire agricole du
Québec – Demande d'autorisation sur les lots 68-1 et 515**

CONSIDÉRANT Le besoin d'une servitude réelle et perpétuelle permettant la pose, le maintien, l'inspection et l'entretien des conduites souterraines requises pour le remplacement de la conduite d'aqueduc dans le rang Nord et le rang Cinq-Mars;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

CONSIDÉRANT Que ladite servitude doit s'exercer sur une largeur de 8 mètres des limites de Ste-Geneviève-de-Batiscan et sur une longueur de 62 mètres de profondeur sur le lot 68-1 appartenant à la ferme Duchâ inc., voir plans annexés à la présente demande;

CONSIDÉRANT Que les lots 484 et 22-2, appartenant à la municipalité de Batiscan du cadastre de St-François-Xavier-de-Batiscan, ne font pas l'objet d'une demande de servitude et dont la zone de travaux sera d'une largeur de 16 mètres, voir plans annexés à la présente demande;

CONSIDÉRANT Que cette servitude n'affectera pas ou très peu l'exploitation agricole déjà existante sur le lot 68-1 et aucune affectation sur les lots 484 et 22-2 qui servent de parc public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère, appuyé par HENRIETTE RIVARD DESBIENS, conseillère et résolu à l'unanimité que la municipalité de Batiscan procède à la demande d'effectuer les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc existante dans le rang Nord et le rang Cinq-Mars auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adopté

2010-05-1134

8.13 Avis de motion – Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro 118-2010 décrétant des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc rang Nord et rang Cinq-Mars et autorisant un emprunt de 1 620 000 \$

**Province de Québec
Municipalité de Batiscan**

Monsieur CHRISTIAN FORTIN, MAIRE, donne **AVIS DE MOTION** avec dispense de lecture, que lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 118-2010 concernant le règlement d'emprunt de 1 620 000 \$ pour le remplacement de la conduite d'aqueduc rang Nord et rang Cinq-Mars sera adopté.

DONNÉ à Batiscan, ce 3 mai 2010

Johanne Faucher,
Directrice générale et secrétaire-trésorière



2010-05-1135

8.14 Fédération québécoise des municipalités – Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère, appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, madame Noella Champagne, députée de la circonscription de Champlain.

Adopté

9. CORESPONDANCES : (copies disponibles sur demande)

10. LISTE DES OMISES

Le dépôt des correspondances omises est effectué.

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

Monsieur Carle s'informe des frais reliés afin de faire connecter les entrées d'eau.

2010-05-1136 13. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Considérant que tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés, à vingt heures et quarante minutes (20h40), **il est proposé** par YVES GAGNON, conseiller, appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) de clore et lever l'assemblée.

Adopté





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

***APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE
POUR L'EXÉCUTION DES RÉOLUTIONS.***

Christian Fortin
Maire
Président d'assemblée

Johanne Faucher
Directrice générale et
secrétaire-trésorière





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

Factures d'Avril 2010 payables en Mai 2010

<u>Date</u>	<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
01-avr 018	SBM Dijitec	Photocopies période du 13/12/09 au 16/03/10	369.97 \$
19-avr 034	Biolab	Analyse d'eau	36.92 \$
31- mars 045	Broderie Design inc.	2 manteaux de sécurité avec bandes réfléchissantes	199.91 \$
16-avr 086	L.P. Tanguay ltée	Produits de traitement de l'eau potable	344.19 \$
29- *** mars 087	A.D.M.Q.	Formation appels d'offres et respect modalités contractuelles	208.82 \$
03-avr 094	Michel Roberge	Manuel - La gestion intégrée des documents (GID)	116.68 \$
		Embauche d'une ressources humaines du 14/03/10 au 10/04/10	
15-avr 108	Groupe SFP, ressources humaines		2 401.80 \$
07-avr 122	Signoplus	8 Affiches noms de rues et 4 bornes fontaines	603.77 \$
* 15-avr 119	Agence du Revenu du Canada	Déductions à la source Fédérales - mars 2010	1 373.46 \$
* 15-avr 120	Ministre des Finances	Déductions à la source Provinciales - mars 2010	4 668.07 \$
* 15-avr 139	Groupe CLR	Location pagettes du 26/03/2010 au 25/04/2010	453.61 \$
* 11-avr 142	Télus	Service téléphonique février - mars 2010	399.95 \$
15- * mars 143	Hydro-Québec	Électricité Station de pompage du 11/02/10 au 15/03/10	3 018.69 \$
15- * mars 143	Hydro-Québec	Électricité Hôtel de ville du 15/01/10 au 15/03/10	1 635.66 \$
15- * mars 143	Hydro-Québec	Électricité Garage Biénergie du 11/02/10 au 15/03/10	341.88 \$
31- * mars 143	Hydro-Québec	Électricité Éclairage de rues du 01/03/10 au 31/03/10	695.58 \$
30-avr 183	Desjardins sécurité financière	Fonds de pension employés et employeur - Avril 2010	1 486.08 \$
*** 21-avr 192	Graymont (Portneuf) inc.	Travaux jeux d'eau	867.55 \$
14-avr 198	Roland Alain	Achat de drapeaux	169.00 \$
*** 14-avr 231	Chemins de fer Québec-Gatineau inc.	Entretien des passages à niveau (avril)	242.60 \$
23-avr 232	Langlois Électrique-La-Pérade inc.	Installation mat au quai municipal	111.75 \$
* 27-avr 241	Visa Desjardins	Frais de représentation	36.24 \$
* 27-avr 241	Visa Desjardins	Frais annuels	40.00 \$
15-avr 266	Trudel & Piché	Réparation tondeuse tracteur Ford 274	291.15 \$
01- mars 293	Rodgers Sans-Fil	Téléphonie cellulaire février/mars 2010	210.73 \$
01-avr 293	Rodgers Sans-Fil	Téléphonie cellulaire mars/avril 2010	203.95 \$
*** 10-avr 299	Westburne	Fournitures jeux d'eau	519.61 \$
21-avr 347	Québec Linge	Fournitures et produits d'entretien sanitaire	103.02 \$
12-avr 406	Pièces d'auto Trépanier inc. Centre d'Action Bénévole des	Sangle et ampoule pour garage	29.83 \$
21-avr 419	Riverains	Billet pour la journée reconnaissance aux bénévoles	15.00 \$
14-avr 420	La Maison Fleurie	Corbeille décès	56.44 \$
31- mars 447	Brenntag Canada inc.	Produits de traitement de l'eau potable	1 862.28 \$
06-avr 447	Brenntag Canada inc.	Produits de traitement de l'eau potable - Crédit	(2 483.25 \$)
08-avr 449	ICO Technologies	Insertion d'une nouvelle section dans le site Web : OMH	42.33 \$
16-avr 449	ICO Technologies	Modifications diverses au site Internet de la municipalité	253.97 \$
22-avr 449	ICO Technologies	Gestion de nom de domaine Batiscan.ca	225.47 \$
13-avr 615	Buroplus	Fournitures de bureau	57.05 \$
*** 16-avr 619	Pompes à eau Launier	Fournitures jeux d'eau	181.33 \$
01-avr 629	Croix Bleue - Medavie	Assurances collectives mail 2010	1 628.08 \$
19- mars 660	Dupont Métal Inc.	Tuyau 1 1/2" - Ouvrage filet sur un côté	46.90 \$

Sous-total (C/P) : 23 066.07 \$





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

Salaires de Mars 2010

*Employés - administration	6 320.00 \$
*Employés - voirie	10 909.92 \$
*Conseil municipal	2 005.66 \$
* Service prévention incendie et premiers répondants	1 005.28 \$

Sous-total salaires : **20 240.86 \$**

Total des comptes à payer : 43 306.93 \$

- * Factures déjà payées
- ** Factures subventionnées à 50%
- *** Factures subventionnées à 100%

